



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 106-18 C

Objet : RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2018

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bassens	Jean-Luc Berthalay
Bellecombe-en-Bauges	Julien Donzel
Challes-les-Eaux	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Alois Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
Chambéry	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Alois Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 106-18 C

objet **RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2018**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle qu'un Contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 comme effet levier pour véhiculer les valeurs citoyennes de la République, retrouver une place à chacun, retrouver une participation citoyenne à travers les conseils citoyens créés. Le Contrat de ville s'articule autour de trois piliers : développement économique / emploi, cohésion sociale et cadre de vie / renouvellement urbain.

Ces piliers intègrent également des axes transversaux : la jeunesse et le développement d'un parcours de vie, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la fracture numérique et la mobilité.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges intervient au titre de la politique de la ville par l'appui aux quartiers fragiles de l'agglomération par :

- un appui en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes,
- un appui financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

Dans le cadre de l'appel à projets 2017-2018, l'année 2018 a été l'occasion d'aller plus loin sur le renforcement d'actions à forte valeur ajoutée et au renforcement du partenariat public/privé. La programmation 2018 a été élaborée avec une volonté toujours plus affichée pour l'agglomération d'accompagner les projets qui ont un sens pour le territoire et qui se font avec des partenaires mobilisés pour des résultats concrets.

Cette démarche menée conjointement avec les services de l'Etat a consisté notamment à :

- renforcer les actions pertinentes apportant une réelle plus-value,
- redynamiser certains projets pour mieux répondre aux besoins des habitants,
- favoriser les actions menées sur l'ensemble des quartiers fragiles, qu'ils soient prioritaires ou en veille active,
- favoriser les expérimentations.

Les critères de choix des projets financés par l'agglomération

Par ailleurs, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a défini ses priorités dans le cadre de cette programmation 2018, toutes articulées autour de la notion de parcours de vie des habitants des quartiers en politique de la ville et particulièrement de la jeunesse, pour permettre leur insertion sociale et professionnelle, à travers la bonne articulation des compétences des partenaires du Contrat de ville.

Ces priorités doivent contribuer :

- au développement des usages numériques : axe fort avec le Plan de développement des usages numériques, soutenu par l'Union européenne,
- à une démarche d'implication des habitants,
- à la prise en charge et la remobilisation des jeunes en « rupture »,
- à un renforcement de la coordination entre acteurs : un réel besoin pour donner du sens à leurs actions.

Les modalités de financement

L'agglomération vient en complément des financements de l'Etat octroyés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. Grâce à la mobilisation de l'Etat, de la Ville et de la Communauté d'agglomération, ce sont plus de 988 705 € de crédits spécifiques qui sont attribués pour l'ensemble des actions.

Par ailleurs, grâce au travail mené avec les partenaires, certaines actions ne sont plus financées dans le cadre du Contrat de ville, libérant des crédits pour de nouvelles actions.

Le détail des projets accompagnés (cf annexe)

Les montants proposés pour chaque action représentent un prévisionnel de subvention maximale qui pourra être revu en fonction du plan de financement.

Il est proposé un financement maximal de 503 405 € au titre des crédits spécifiques politique de la ville de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Il est rappelé que le versement d'une subvention à une association est subordonné à la vérification des projets subventionnés antérieurement.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015 - 2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu l'avis de la commission renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale du 23 avril 2018,

Vu l'avis de la commission économie sociale et solidaire du 18 avril 2018,

Vu l'avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 27 avril 2018, portant sur la programmation 2018 du Contrat de ville,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le soutien de Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville pour 2018 à hauteur de 503 405 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en pièce jointe,

Article 2 : **sollicite** des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations et tous documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 106-18 C

Objet de l'acte : RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2018

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : Annexe programmation contrat ville;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21007H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21007H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018